



Dossier suivi par Odile LE BORGNE

N/R : A0403251
V/R : fr/cb/rod l/024047037Monsieur le Président
De la Chambre Régionale des Comptes
d'Aquitaine
3, place des Grands hommes
BP 618

33006 BORDEAUX CEDEX

Bergerac, le 16 AVR. 2004

Objet : Lettre d'observations définitives



Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 15 mars 2004 relatif aux observations portant sur l'examen de la gestion de la Commune de Bergerac sur la période 1997 à 2001, je souhaite apporter des précisions sur les points suivants :

A) BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**1. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement.**

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'est amélioré sur la période observée comme le montre le tableau ci-dessous. Le taux de réalisation des crédits d'équipements bruts (chapitres 20, 21 et 23 et opérations) est passé de 54.45% en 1997 à 61.59% en 2001.

Si on prend en considération les crédits reportés au 31 décembre de chaque année, crédits sur lesquels par définition des engagements ont été pris, le taux de réalisation passe de 83.10% en 1997 à 93.18% en 2001.

EQUIPEMENT BRUT	1997	1998	1999	2000	2001
CREDITS VOTES	50 481 038,18	57 135 477,54	52 487 453,35	51 634 231,30	49 749 442,93
CREDITS MANDATES	27 489 136,64	37 156 077,20	36 247 586,39	34 260 987,27	30 639 859,81
TAUX DE REALISATION	54,45%	65,03%	68,06%	66,35%	61,59%
CREDITS MANDATES	27 489 136,64	37 156 077,20	36 247 586,39	34 260 987,27	30 639 859,81
CREDITS REPORTES	14 459 802,94	14 934 776,12	9 316 573,18	11 500 038,93	15 718 574,00
TOTAL	41 948 939,58	52 090 853,32	45 564 159,57	45 761 026,20	46 358 433,81
TAUX DE REALISATION	83,10%	91,17%	86,81%	88,63%	93,18%

Vous relevez que le pourcentage des crédits reportés va croissant pour atteindre 31,60% en 2001. La Ville de Bergerac n'a pas opté pour une gestion de ses crédits en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Si on examine les reports arrêtés au 31 Décembre 2001, on peut constater que la majorité des crédits se rapportent à un nombre d'opérations restreint : l'espace de musiques amplifiées Rocksane, la reconstruction de l'école du Pont-Roux, l'aménagement du Parc public de Pombonne et deux chantiers de voirie ; la rue Neuve d'Argenson et les VRD du lieu-dit « les Cabanes ». Pour chacun de ces chantiers, nous sommes dans l'obligation d'ouvrir la globalité des crédits nécessaires au budget (respect des règles de transparence, de sincérité et de comptabilité d'engagement) alors même que la durée d'exécution des chantiers ne peut raisonnablement intervenir dans le délai de douze mois correspondant à l'exercice budgétaire.

2. L'évolution des dépenses nettes de fonctionnement

Sur la période 1997 à 2001, la comptabilisation des intérêts courus échus a été modifiée : de 1997 à 1999 inclus, le règlement de ces frais intervenait en section d'investissement, à compter de 2000, après contre-passation, le règlement de la totalité des intérêts de la dette est effectué sur la section de fonctionnement. L'examen de l'évolution des dépenses nettes sur la période de référence nécessite un retraitement préalable avec les intérêts courus échus. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est en fait de 2.89%, sur cette même période, les recettes réelles de fonctionnement ont elles augmentées de 5.16% (voir tableau ci-joint annexe 1).

3. Les frais de personnel

Le poids des charges de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement corrigées, comme indiqué ci-dessus, fait apparaître une évolution de 49.44% en 1997 à 55.91% en 2001 :

	1997	1998	1999	2000	2001
CHARGES DE PERSONNEL	102 707 590,41	109 426 844,75	112 961 581,73	115 786 908,78	119 504 179,92
DRF	207 727 533,56	215 371 480,63	213 585 311,81	201 672 867,45	213 735 187,92
	49,44%	50,81%	52,88%	57,41%	55,91%

Sur cette période la conjugaison des incidences, résultant des modifications de la réglementation (mise en place de la Couverture Maladie Universelle et suppression du contingent d'Aide Sociale) et des réaménagements de la dette, fausse quelque peu cet indicateur. Par ailleurs, la part des intérêts payés par la Ville est passée de 15 millions à 13 puis 12, puis 9 et enfin 10.7 MF en 2001 (voir annexe 1).

Au contraire, si l'on rapproche le montant des charges de personnel aux recettes réelles de fonctionnement, l'évolution s'avère nettement moins marquée.

	1997	1998	1999	2000	2001
CHARGES DE PERSONNEL	102 707 590,41	109 426 844,75	112 951 581,73	115 786 908,78	119 504 179,92
RRF	220 653 058,22	231 075 875,39	234 454 092,21	230 694 776,99	232 052 537,16
	46,55%	47,36%	48,18%	50,19%	51,50%

Il convient également de noter l'absence d'intercommunalité jusqu'à une période tout à fait récente sur Bergerac, point qui doit être retenu dans l'approche qui peut être faite du poids des charges de personnel.

4. Les charges de structures : Frais de personnel et annuité de la dette (capital + intérêts)

Si de 1997 à 2001, le poids des charges de personnel et de l'annuité de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement a augmenté, il reste en deçà des 67% sauf pour 2001.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CHARGES DE PERSONNEL	102 707 590,41	109 426 844,75	112 951 581,73	115 786 908,78	119 504 179,92	123 234 445,12
DETTE	33 611 523,34	34 139 482,04	34 003 239,74	33 233 314,83	36 172 032,43	35 489 653,32
TOTAL	136 319 113,75	143 566 326,79	146 954 821,47	149 020 223,61	155 676 212,35	158 724 098,44
RRF	220 964 171,05	231 075 875,39	234 474 300,85	230 694 776,99	232 052 537,16	240 722 899,70
	61,69%	62,13%	62,67%	64,80%	67,09%	65,94%

5. La capacité d'autofinancement et la dette

Vous notez que si l'épargne brute a augmenté sur la période il n'en irait pas de même de l'épargne nette. En effet, comme le montre le tableau joint en annexe n° 1, l'épargne brute est passée de 12MF9 en 1997 à 18MF3 en 2001, 21MF5 pour information en 2002. L'épargne nette quant à elle est redevenue positive en 2000 (5 MF). Si elle est redevenue négative en 2001, le redressement est sensible dès 2002 et se poursuit avec les résultats de l'année 2003. S'agissant de l'encours de la dette, celui-ci est passé de 197,3 MF au 1^{er} janvier 1997 à 206,4 MF au 01 janvier 2001 soit une augmentation de 4,61%, pourcentage d'augmentation comprenant les indemnités de renégociation de dette capitalisées qui se sont élevées à 7MF7 (voir tableau annexe 2).

Le ratio encours de la dette sur épargne brute analysé sur la période s'améliore : 14,79 années en 1997, 9,92 années en 2002.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
ENCOURS DETTE	195 759 231,15	205 259 301,61	215 748 468,81	211 736 421,53	206 447 353,93	213 267 975,08
EPARGNE BRUTE	13 236 637,49	15 700 151,70	20 868 284,45	29 021 909,54	18 317 349,24	21 501 604,66
NBRE ANNEE	14,79	13,07	10,33	7,30	11,27	9,92

6. La fiscalité.

Vous notez que les bases de la Taxe professionnelle sont en diminution sensible sur la période examinée et que le produit fiscal de cette taxe connaît également une régression d'un même pourcentage (6.91%). Je tiens à faire observer que la diminution apparente des bases depuis 1999 s'explique par la seule réforme de la « part salaires » qui n'est plus imposable, et que l'on ne peut donc à proprement parler d'une régression des bases. Ceci explique également le fait que la part des Dotations versées par l'état s'accroisse durant la période au détriment du poids de la fiscalité dans les recettes du budget de la Ville.

7. La trésorerie.

Ainsi que vous le relevez sur la période observée, les montants et la fréquence des tirages sur la ligne de trésorerie augmentent considérablement. En effet, la Ville s'est attachée à mener au travers de cet instrument, une politique de trésorerie zéro afin de ne mobiliser les emprunts à long terme, plus onéreux, qu'à bon escient. Chaque année au 31 décembre cette ligne est, comme le prévoit la réglementation, entièrement remboursée et remise à zéro.

Nous nous attachons à mandater et payer les fournisseurs de la Ville dans les délais qui nous sont impartis. Dans le même temps, on observe les délais de plus en plus long de versement par l'Etat d'une part des douzièmes de compensation des taxes (habitation, foncier bâti et taxe professionnelle) dont le premier règlement intervient au mois de juin, des difficultés à obtenir un acompte au titre du FCTVA, bien que celui-ci soit prévu par la réglementation, et enfin des délais plus longs également constatés dans le recouvrement des subventions obtenues sur le programme d'investissement.

8. la gestion du patrimoine communal.

Je prends note des observations formulées.

S'agissant de l'apurement de l'actif sur les biens amortissables et la pratique des amortissements, je souhaite attirer votre attention sur le fait que la situation est correcte sur les budgets annexes et qu'il reste en effet à finaliser ce travail sur le budget principal. Celui-ci est actuellement en cours entre mes services et la Recette Municipale.

B) BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

1. la situation financière.

La situation financière de l'abattoir de Bergerac s'est nettement améliorée sur la période observée. La récapitulation des éléments chiffrés dans l'annexe 3 fait apparaître que le résultat d'exploitation est passé d'un résultat négatif de 1MF1 en 1997 à un résultat positif de 0,1MF en 2002, hors subvention d'équilibre.

2. Les relations avec la société PORCS D'AQUITAINE.

Vous observez que les délais d'encaissement des redevances sont anormalement longs et que ces délais proviennent du retard pris dans l'émission des titres de recettes. Dans les objectifs fixés au Directeur de l'abattoir, il a été demandé que tout le mode de facturation soit revu. En ce début d'année 2004, un nouveau logiciel de facturation a été mis en place et une réflexion est en cours pour revoir l'ensemble du règlement intérieur et le cadre de nos relations avec les usagers. L'ensemble de ces mesures doit nous permettre de rationaliser la gestion de notre établissement.

a) Les conventions du 30 Août 2001

Au début de l'été 2001, la Ville a été confrontée, face aux difficultés de PORCS D'AQUITAINE, au dilemme suivant :

- Ou bien assumer la disparition de l'entreprise ce qui signifiait :
 - l'abandon définitif d'une créance de 1 523 575,33 Francs (redevances et taxes)
 - la fermeture de l'abattoir public de Bergerac qui, au delà des emplois directs et induits, représente un service et/ou un débouché essentiel pour les éleveurs et les bouchers de la zone de chalandise
- Ou bien négocier avec l'unique repreneur de PORCS D'AQUITAINE (VALLEE GRAIN), en défendant au mieux les intérêts financiers, économiques et sociaux de Bergerac.

C'est la seconde solution qui a été retenue. Les accords qui ont été signés en conséquence portaient sur cinq points :

- 1) le paiement immédiat des taxes dues pour un montant total de 217 562,86 Francs. Celui-ci a été effectué le 30 Août 2001.
- 2) La renégociation d'un nouveau contrat de crédit bail d'une durée de 15 ans dont le règlement des échéances a été respecté depuis lors.
- 3) Le règlement d'une partie des dettes antérieures de PORCS D'AQUITAINE (convention n°1) pour un montant

de 527 500 Francs par mensualités égales entre le 30/09/2002 et le 31/08/2006. Au 30/09/2003 les échéances ont été respectées.

- 4) Le règlement d'une autre partie des dettes antérieures de PORCS D'AQUITAINE pour un montant égal à 641 158,37 Francs par mensualités égales entre le 30/09/2006 et le 31/08/2011. L'accord négocié entre la commune et la société PORCS D'AQUITAINE s'inscrivait dans le principe de « clause de retour à meilleure fortune » qui ne trouve pas de correspondance comptable dans la comptabilité publique. C'est en accord avec Monsieur le Receveur Municipal que les conventions 1 et 2 ont été rédigées et les écritures comptables afférentes passées, les services chargés du contrôle de légalité n'ont pas fait d'observation. Les dispositions de la convention n°2, bien que hors bilan, seront suivies et ne sauraient faire l'objet de provisions pour créances douteuses compte tenu de l'option comptable qui a été retenue, option qui par l'étalement de la charge a d'ores et déjà permis d'intégrer dans nos comptes la perte éventuelle de cette recette.
- 5) L'abandon pur et simple d'une créance de 137 354,10 Francs

b) Activité de l'abattoir.

Depuis le début de l'année 2002 et vu la mise aux normes en cours de l'outil d'abattage, l'abattoir de Bergerac a cherché à diversifier sa clientèle et offrir une moindre dépendance à l'usager principal qui était PORCS D'AQUITAINE. Cet effort sera poursuivi et j'ajouterai en conclusion sur ce point que la situation des dépendances que vous relevez est très courante dans les abattoirs, tant publics que privés.

C) CONTROLE DES REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

Je prends note de votre observation sur l'insuffisance des contrôles exercés tant par mes soins que par ceux du comptable sur les régies.

Comme je vous l'avais indiqué, un travail est actuellement en cours visant à mettre à plat toutes les régies existantes. Celui-ci devrait aboutir à une réduction du nombre des régies, soit par regroupement, soit par suppression pure et simple, avec une professionnalisation accrue des régisseurs. Je vous annonçais dans mon précédent courrier la mise en œuvre d'une formation avec le concours de la Trésorerie Générale de Périgueux et de Madame le Receveur Municipal de Bergerac. Ce projet a pu être mené à bien en novembre dernier et nous a permis d'assurer la formation de cinquante neuf personnes.

* * *

J'ai bien pris note que votre rapport d'observations définitif, accompagné de ma réponse, fera l'objet d'une nouvelle notification et devra être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Garrigue', written over a horizontal line.

Daniel GARRIGUE

EPARGNE BRUTE & EPARGNE NETTE - FRANCS

	CA 97	CA 98	CA99	CA 2000	CA 2001	CA 2002
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
+ dépenses de fonctionnement	207 727 633,66	215 371 480,63	213 585 311,81	201 672 867,45	213 736 187,92	219 221 295,04
- 6741 subventions d'équipement en nature	208 568 120,88	217 854 819,38	221 019 307,39	211 221 810,99	222 326 263,24	228 774 242,68
- 675 valeur comptable des immobilisations cédées	0,00					
- 676 différences sur réalisations transférées en investissement	508 578,95	1 287 140,57	805 426,48	1 174 056,70	594 889,63	1 855 948,14
- 68 dotations aux amortissements et provisions	0,00	287 891,13	61 590,00	57 908,38	152 357,38	386 525,35
- autres opérations d'ordre	1 629 547,36	1 699 963,39	2 574 764,49	4 265 519,11	4 107 362,57	4 007 801,17
- 6611 ICNE N	5 447 277,25	4 233,06	5 245 002,69	4 051 459,35	3 736 465,74	3 302 672,98
+ 16881 ICNE de N-1 payés en section d'investissement	6 744 816,24	4 651 387,85	3 340 841,72			
		5 447 277,25	4 593 629,80			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
+ recettes de fonctionnement	220 653 068,22	231 075 875,39	234 454 092,21	230 694 776,99	232 052 537,16	240 722 899,70
- 72 travaux en régie	229 144 929,09	237 095 428,12	242 196 713,48	239 672 392,59	243 588 826,90	250 120 298,82
- 776 différences sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00				
- 777 quote-part des subventions transférées en investissement	822 706,92	616 874,90	217 210,81	364 238,39	71 202,14	825 170,10
- 78 reprises sur amortissement et provision	0,00	0,00		119 027,60	33 716,80	65 929,58
- 79 transferts de charges	0,00	0,00				
- autres opérations d'ordre	2 829 334,36	0,00	5 245 002,69	3 481 075,95	4 051 459,35	3 736 465,74
- 002 excédent antérieur reporté	4 839 829,59	5 403 677,83	2 222 649,72	4 913 273,66	7 379 911,45	4 769 833,70
EPARGNE BRUTE						
+ RRF	12 925 524,66	15 704 394,76	20 868 780,40	29 021 909,54	18 317 349,24	21 501 604,66
- DRF	220 653 068,22	231 075 875,39	234 454 092,21	230 694 776,99	232 052 537,16	240 722 899,70
	207 727 533,56	215 371 480,63	213 585 311,81	201 672 867,45	213 735 187,92	219 221 295,04
REMBOURSEMENT DE LA DETTE						
+ 16 Emprunts - emprunts remboursés par ant.	18 477 060,46	21 071 343,76	21 755 835,81	24 012 047,28	25 427 459,94	25 937 300,82
- 16881 ICNE N-1	25 221 866,70	26 518 621,01	26 349 465,61	24 012 047,28	25 427 459,94	25 937 300,82
	6 744 816,24	5 447 277,25	4 593 629,80			
EPARGNE NETTE						
+ Epargne brute	-5 551 525,80	-5 366 949,00	-887 055,41	6 009 862,26	-7 110 110,70	-4 435 696,16
- remboursement de la dette	12 925 524,66	15 704 394,76	20 868 780,40	29 021 909,54	18 317 349,24	21 501 604,66
	18 477 050,46	21 071 343,76	21 755 835,81	24 012 047,28	25 427 459,94	25 937 300,82

PLAN D'EXTINCTION de la DETTE du BUDGET PRINCIPAL 1997 à 2002
EN FRANCS

Années	Encours au 1 ^{er} janvier	Annuité année N (1+2)	Capital (1)	Intérêts (2)	Nouveaux emprunts (3)	Capitalisation indemnités (4)	Total (3+4)	Encours au 31 décembre
1997	197 332 173,98	33 611 523,34	18 477 050,46	15 134 472,88	15 048 809,00	1 855 298,63	16 904 107,63	195 759 231,15
1998	195 759 231,15	34 139 482,04	21 071 343,76	13 068 138,28	30 000 000,00	571 414,22	30 571 414,22	205 259 301,61
1999	205 259 301,61	34 003 239,74	21 755 835,81	12 247 403,93	27 000 000,00	5 245 003,01	32 245 003,01	215 748 468,81
2000	215 748 468,81	33 233 314,83	24 012 047,28	9 221 267,55	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	211 736 421,53
2001	211 736 421,53	36 172 032,43	25 427 459,94	10 744 572,49	20 138 392,34	0,00	20 138 392,34	206 447 353,93
2002	206 447 353,93	35 489 653,37	25 937 300,88	9 552 352,49	32 777 922,03	0,00	32 777 922,03	213 287 975,08
TOTAUX			136 681 038,13		144 965 123,37	7 671 715,86	152 636 839,23	

Budget annexe ABATTOIR
Résultat de la section de Fonctionnement pour la période 1997 à 2002
En Francs

	1997 Tonnage 5 955 550 Kgs	1998 Tonnage 5 765 066 Kgs	1999 Tonnage 5 645 418 Kgs	2000 Tonnage 5 609 055 Kgs	2001 Tonnage 5 649 442 Kgs	2002 Tonnage 5 604 516 Kgs
Dépenses	5 984 490,36	5 683 980,42	5 406 244,55	5 628 178,07	7 808 705,47	7 141 156,96
Recettes (hors subvention)	4 869 464,19	4 899 493,79	5 061 291,19	5 423 821,45	7 603 561,94	7 250 376,93
Résultat d'exploitation	-1 115 026,17	-784 486,63	-354 953,36	-204 356,62	-205 143,53	109 219,97
Subvention d'équilibre	880 001,67	620 636,34	454 016,12	71 249,96	205 143,53	0,00
Résultat après subvention	-235 024,50	-163 850,29	99 062,76	-133 106,66	0,00	109 219,97
Résultat reporté	432 918,69	197 894,19	34 043,90	133 106,66	0,00	0,00
Résultat Cumulé	197 894,19	34 043,90	133 106,66	0,00	0,00	109 219,97